



Le Courrier du S.I.A.E.S. n° 95

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE 04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Dépôt légal 28 novembre 2022 ISSN 1291-343X Trimestriel Prix 1,50 € 25^{ème} année Publication n° 206



Syndicat Indépendant
national
de l'Enseignement
du Second degré

Pour une École qui INSTRUISE ! Pour des professeurs RESPECTÉS !

ÉDITORIAL

Chère collègue, Cher collègue,

Vous êtes appelé(e) à voter entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022 pour élire les représentants du personnel dans les différentes instances. Les élections professionnelles ont lieu tous les quatre ans. **Ces élections sont donc décisives à la fois pour l'avenir de l'Éducation nationale, des professeurs et des autres agents, ainsi que pour le syndicalisme réellement indépendant incarné par le SIAES (Aix-Marseille) et le SIES (syndicat national).**

En effet, notre institution ne pourra retrouver sa superbe et les professeurs leur dignité que si les électeurs apportent majoritairement leurs suffrages à un syndicat qui se différencie idéologiquement de façon catégorique des autres syndicats coresponsables, avec les ministres successifs, de la déliquescence de l'École Républicaine, de la dégradation des conditions de travail des professeurs et de la chute vertigineuse du niveau des élèves.

Les élections professionnelles sont également cruciales pour le SIAES - SIES. En effet, les autres syndicats sont quasiment tous inféodés à de grosses centrales confédérales politisées et grassement subventionnées avec de l'argent public à tel point que certains d'entre eux pourraient se passer d'adhérents. Ce n'est pas le cas du SIAES et du SIES dont l'existence est remise en cause à chaque élection. Des syndicats à l'audience extrêmement limitée dans l'Éducation nationale bénéficient des moyens et du nom de leur confédération représentée dans le secteur privé.

Dès sa fondation en 1998, le SIAES - SIES avait été donné pour mort par ses concurrents. Un syndicat ne touchant aucune subvention, refusant les publicités, n'employant aucun salarié, où tout le travail est réalisé par des bénévoles, est en effet un modèle impensable pour les autres organisations. Et pourtant, grâce à ses adhérents, grâce aux électeurs qui lui ont fait confiance et grâce au travail bénévole de générations de responsables et militants, le SIAES est devenu le 2^{ème} syndicat du second degré tous corps confondus dans l'académie d'Aix-Marseille, et le SIES le 8^{ème} syndicat (sur 18) de l'Éducation nationale toutes catégories confondues.

Le paysage syndical est composé d'une part de syndicats qui revendiquent ouvertement leur positionnement sur l'échiquier politique et qui soutiennent un parti ou un courant politique, d'autre part de syndicats qui se prétendent indépendants et tentent de duper les électeurs. Ces derniers entretiennent pourtant des liens parfois très étroits avec un parti et/ou donnent des consignes de vote lors des élections politiques ; leurs responsables sont souvent candidats à des élections (municipales, régionales, législatives) ; parfois leurs responsables nationaux lancent un appel à voter pour tel ou tel candidat sur les réseaux sociaux ou lors d'assemblées publiques. Ni le SIAES - SIES, ni ses responsables, ne donnent de consignes de vote. Les adhérents sont libres d'adhérer au parti politique de leur choix, d'avoir les idées politiques qu'ils veulent et de voter pour le candidat ou le parti de leur choix. Telle est la réelle indépendance syndicale !

Les revendications et positions courageuses du SIAES - SIES, notamment pour la défense de l'autorité des professeurs et la défense de la laïcité, abandonnées par les autres syndicats, font qu'il est ostracisé et que certains de ses responsables ont été victimes de tentatives d'intimidation et menacés.

Plus que jamais le SIAES - SIES a besoin de vous pour pouvoir continuer à RÉSISTER, à vous représenter, à vous défendre et à défendre l'École Républicaine. **Votez et faites voter SIAES - SIES !**

Vous avez pu compter sur le SIAES - SIES et vous pourrez compter sur lui ; entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022, le SIAES - SIES compte sur votre vote.

Jean-Baptiste VERNEUIL - Secrétaire Général du SIAES - SIES

Élections professionnelles. Vote électronique du 1^{er} au 8 décembre 2022



Aux scrutins
ACADÉMIQUES,
votez pour la liste
SIAES

Aux scrutins
NATIONAUX,
votez pour la liste
SNCL - SIES - SAGES





*Syndicat Indépendant Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille
Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*



Pour une École qui INSTRUISE ! Pour des professeurs RESPECTÉS !

Le SIAES - SIES, c'est LE syndicat :

- qui défend la LAÏCITÉ, l'École Républicaine et ses VALEURS ;
- qui défend la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'autorité des professeurs ;
- qui refuse que les professeurs deviennent des animateurs socio-culturels ;
- qui défend votre liberté pédagogique individuelle et la reconnaissance de vos compétences disciplinaires face aux pédagogistes qui prétendent que l'élève peut « *tout découvrir par lui-même* » et « *construire seul ses propres savoirs* » ;
- qui refuse la démagogie et qui rappelle que la réussite scolaire d'un élève n'est pas un droit et qu'elle se mérite par le travail et les efforts fournis ;
- qui refuse la soumission des professeurs et de notre institution aux élèves et aux familles ;
- qui refuse la soumission de l'École Républicaine aux religions et aux communautarismes.

Le SIAES - SIES dénonce et combat

- La dévalorisation morale et sociale de notre profession.
- La perte considérable de notre pouvoir d'achat.
- Le renoncement, le laxisme, la démagogie, l'abaissement des exigences et du niveau.
- La multiplication des actes d'incivilité et de violence et l'impunité pour leurs auteurs.
- Le pouvoir accru donné aux chefs d'établissement, aux inspecteurs, aux parents se comportant en consommateurs d'école.
- La dégradation continue de nos conditions de travail. L'augmentation de la charge de travail.
- Le casernement des professeurs : réunions stériles et emplois du temps « à trous ».
- La suppression de la notation au nom de l'idéologie et la mise en place d'une évaluation « bienveillante » par compétences ayant pour seul but de tenter de masquer la baisse du niveau des élèves et de généraliser le passage automatique en classe supérieure façon « tapis roulant » de la maternelle à la terminale quels que soient le niveau et les efforts fournis par l'élève.
- Les menaces d'annualisation du service.
- L'éclatement et la « primarisation » du second degré notamment du collègue.
- La « secondarisation » du supérieur.
- La territorialisation de l'École.
- Un système de promotion « tout à l'ancienneté ».

Le SIAES - SIES revendique

- La fin de l'autoritarisme croissant envers les professeurs et de la « bienveillance » laxiste envers les élèves perturbateurs.
- Le respect des professeurs et des CPE et de leurs missions d'instruction et d'éducation.
- La reconnaissance des prérogatives collégiales des professeurs en matière d'orientation et de passage en classe supérieure.
- Le rétablissement de l'autorité et d'une ambiance de travail propice à la transmission des savoirs et savoir-faire et à la réussite de chaque élève en fonction de son travail et de ses capacités.
- La revalorisation des diplômes, conservant leur caractère national, afin de redonner à l'École de la République son rôle d'ascenseur social.
- Nous réaffirmons, contre les pseudo-pédagogues des « sciences de l'éducation », que le savoir n'est pas inné mais s'acquiert par l'effort, et que seul un spécialiste de sa discipline peut transmettre ce qu'il a acquis et ce pour quoi il a été formé.
- Il faut resanctuariser l'École. Les professeurs subissent les conséquences de l'idéologie calamiteuse de « l'ouverture de l'École sur le monde » et de « l'enfant roi » dont la parole vaudrait celle de l'adulte. Il est impératif de mettre un terme à l'ingérence des familles dans les établissements et de cesser d'accorder du crédit aux courriers des parents d'élèves lorsqu'ils dénoncent les pratiques pédagogiques ou les exigences d'un professeur.

Elections professionnelles.

Vote électronique du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022

ACADÉMIE d'AIX-MARSEILLE

<p>4 SCRUTINS</p> <p>PROFESSEURS AGRÉGÉS CERTIFIÉS EPS PLP CHAIRES SUPÉRIEURES AE PEGC CPE PsyEN</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale</p>	<p>CAPA Commission Administrative Paritaire Académique</p>
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>Liste SIAES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>Liste SIAES</p>
<p>3 SCRUTINS</p> <p>AGENTS CONTRACTUELS (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CCPA Commission Consultative Paritaire Académique</p>	
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>Liste SIAES</p>	 <p>Liste SIAES</p>	

SIAES, SIES, SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur) et *SNCL* (Syndicat National des Collèges et des Lycées) sont affiliés à la *FAEN* (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale).

AUTRES ACADÉMIES

<p>4 SCRUTINS</p> <p>PROFESSEURS AGRÉGÉS CERTIFIÉS EPS PLP CHAIRES SUPÉRIEURES AE PEGC CPE PsyEN</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CAPN Commission Administrative Paritaire Nationale</p>	<p>CAPA Commission Administrative Paritaire Académique</p>
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>
<p>3 SCRUTINS</p> <p>AGENTS CONTRACTUELS (enseignement, éducation, accompagnement, surveillance, administratif, santé, technique)</p>	<p>CSAM Comité Social d'Administration Ministériel</p>	<p>CSAA Comité Social d'Administration Académique</p>	<p>CCPA Commission Consultative Paritaire Académique</p>	
	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	 <p>SNCL - SIES - SAGES</p>	

SIAES, SIES, SAGES (Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur) et *SNCL* (Syndicat National des Collèges et des Lycées) sont affiliés à la *FAEN* (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PRAG
OU
PRCE

- Au Comité Social d'Administration **Ministériel** de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, votez pour la liste **SAGES - SNCL** soutenue par le **SIES**.
- A la **CAPN**, votez pour la liste **SNCL - SIES - SAGES**.
- A la **CAPA**, selon l'académie, votez **SIAES** ou **SNCL - SIES - SAGES**.



Professeurs agrégés - Professeurs certifiés.
Professeurs d'EPS - Professeurs de lycée professionnel.
Professeurs de chaires supérieures - Conseillers principaux d'éducation
Le *SIAES - SIES* défend vos intérêts matériels et moraux :

- Des traitements revalorisés sans aucune contrepartie :
 - en augmentant fortement la valeur du point d'indice ;
 - en revalorisant les grilles indiciaires des différents corps (tous les échelons et grades).
- Maintien des concours nationaux de recrutement. Reconnaissance des diplômes acquis.
- Diminution de l'effectif des classes pour dispenser un enseignement de qualité.
- Droit à une véritable formation continue sur le temps de travail.
- Augmentation du contingent de Congés de Formation Professionnelle.
- Augmentation du contingent de promotions à la classe exceptionnelle, notamment pour le vivier 2. Attribution selon des critères objectifs et transparents ne laissant aucune place à l'arbitraire.
- Promotion à la hors classe : abandon du barème découlant du protocole PPCR (rétablir la possibilité d'évolution à la hausse de l'appréciation du recteur d'une année à l'autre).
- Véritable médecine du travail préventive répondant aux besoins des personnels.
- Reconnaissance des risques et de la pénibilité du métier propres à chaque discipline.
- Respect de la fonction de TZR par une réelle prise en compte des difficultés d'exercice.
- Aménagement des fins de carrière (ex : rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité).
- Tout professeur ayant accompli une carrière complète doit pouvoir accéder à l'indice terminal du corps auquel il appartient pour un départ en retraite à taux plein.
- Revalorisation des pensions civiles. Renégocier une réforme des retraites (pouvoir partir plus tôt, sans décote, avec prise en compte de la spécificité et de la pénibilité de nos métiers).
- Rétablissement des prérogatives des CAPA / CAPN en matière de mobilité, d'avancement et de promotion afin de rétablir la **TRANSPARENCE** des opérations (abrogation de la Loi Dussopt).
- Le travail de chacun doit être reconnu à sa juste valeur et évalué avec objectivité. Le *SIAES - SIES* s'est opposé au protocole PPCR et à ses conséquences (avancement d'échelon à l'ancienneté, modification des règles pour la promotion à la hors classe, suppression de la bi-admissibilité, scandaleuse évaluation par compétences dans le cadre des rendez-vous de carrière).
- Le *SIAES - SIES* rappelle son attachement au baccalauréat comme **premier grade universitaire** et exige le rétablissement d'épreuves finales, terminales, anonymes et nationales. Tandis que les autres organisations syndicales rivalisent de démagogie pour s'opposer à toute forme de sélection à l'entrée du supérieur et au rétablissement du redoublement, le *SIAES - SIES* demande une autre réforme du lycée et du baccalauréat afin de corriger les années d'errance qui ont conduit inexorablement à la perte de valeur de ce diplôme.

Pour rendre aux professeurs leur LÉGITIMITÉ !
Pour défendre votre LIBERTÉ pédagogique individuelle !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du 1^{er} au 8 décembre 2022.
Pour être représenté et défendu durant les quatre prochaines années,
consacrez quelques minutes au vote électronique.

Votre voix compte pour le *SIAES - SIES*.

Pour nous permettre de poursuivre notre travail syndical.
Pour que notre DISCOURS HÉTÉRODOXE et de BON SENS
puisse continuer à être tenu dans les différentes instances.

Votez *SIAES* ! Votez SNCL - *SIES* - SAGES !

Défense du Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite.

- Refus du recul de l'âge légal de départ en retraite.
- Maintien du calcul du montant de la pension civile sur la base de l'indice détenu durant les six derniers mois de la carrière. Opposition à une retraite par points.

Professeurs d'éducation physique et sportive.

- **Professeurs d'EPS** : service de 18 heures hebdomadaires (15 heures de cours + 3 heures d'AS). Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel (et HSA/HSE au même taux que pour eux).
- **Professeurs agrégés d'EPS** : service de 15 heures hebdomadaires (12 heures de cours + 3 heures d'AS). Alignement de nos obligations réglementaires de service sur celles des autres professeurs agrégés (et HSA/HSE au même taux que pour eux).
- Maintien de l'Association Sportive dans l'établissement avec la liberté de choix d'animer l'AS (15 h de cours + 3 h d'AS) ou pas (18 h de cours).
- Obligation pour le chef d'établissement d'être président de l'AS (démission interdite).
- Installations et équipements sportifs de qualité, accessibles et praticables partout.
- Pour une EPS qui redonne du sens aux activités physiques, contre la paperasserie.
- Une formation initiale et continue moins didactique et plus pédagogique.
- Refuser une FPC de plus en plus virtuelle. Revenir à une formation de terrain faite d'échanges et de partage.
- Allongement de la durée du congé maternité.
- Interventions dans l'enseignement adapté sur volontariat et après formation.

Professeurs agrégés.

Une réelle priorité d'affectation des professeurs agrégés en lycée (cycle terminal) et dans l'enseignement supérieur, lycéen (STS, CPGE) et universitaire (PRAG).

Mettre un terme aux affectations non souhaitées de professeurs agrégés en collège.

Professeurs de lycée professionnel.

- **ABROGATION DE LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE !**
- **OPPOSITION À L'AUGMENTATION DES PFMP !**
- Revaloriser la voie professionnelle.
- Mettre fin à l'orientation par défaut en fin de 3^{ème}, favoriser une orientation positive en voie professionnelle.
- Rétablissement du Bac Pro en 4 ans pour une meilleure formation.
- Suppression des CCF et rétablissement d'un examen ponctuel pour toutes les disciplines où c'est possible.
- Rétablissement et revalorisation de l'indemnité de CCF (pour les disciplines où il serait maintenu) afin de tenir compte de la surcharge de travail occasionnée.
- Limitation du nombre d'élèves par classe à 24 pour les disciplines générales, à 12 pour les groupes en sections professionnelles, à 8 en SEGPA et EREA.
- Rétablissement des seuils de dédoublement et d'un horaire hebdomadaire pour les divisions de Bac Pro et de Brevet des Métiers d'Art.
- Séparation systématique de demi-divisions lorsque les spécialités sont différentes.
- Augmentation des capacités d'accueil en SEGPA et EREA avec des ateliers opérationnels.
- Visite médicale tous les 2 ans pour tous les PLP exerçant en domaine professionnel.
- Arrêt de la régionalisation pour les Lycées Professionnels. Suppression de l'avis de la Région sur l'ouverture et/ou la fermeture des formations.
- Droit à l'heure de première chaire (pondération pour les heures enseignées en 1^{ère} et Terminale de Baccalauréat Professionnel et de Brevet des Métiers d'Art).
- Ouverture de sections de BTS dans les lycées professionnels.

RESPECT DES AGENTS CONTRACTUELS !

La situation des agents contractuels et la façon dont ils sont traités par l'administration ne cessent de se dégrader au fil des ans (mépris des droits, retards de paiement, précarité ...).

Des **PRESSIONS HIÉRARCHIQUES** sont exercées sur les non titulaires pour les contraindre à toujours davantage de **FLEXIBILITÉ** (contrat à temps incomplet, service partagé entre plusieurs établissements éloignés, enseignement dans une discipline autre que celle pour laquelle ils sont qualifiés ...).

Pour les agents contractuels, le **SIAES** revendique :

- Une formation initiale préalable à la prise de poste et un véritable accompagnement ;
- Une réelle prise en compte des difficultés d'exercice ;
- La limitation des affectations avec un service partagé entre plusieurs établissements très éloignés les uns des autres ;
- Le droit à une formation de qualité, sur le temps de travail, permettant de préparer sereinement et efficacement les concours de recrutement ;
- Une meilleure prise en compte des services de non titulaire lors du reclassement.

Liste d'union **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**

présentée par

le **Syndicat National des Collèges et des Lycées**
le **Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré**
et le **Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur**
affiliés à la **FAEN (Fédération Autonome de l'Education Nationale)**



15 titulaires, 15 suppléants

1 - M. GOURRIER Norman	Professeur agrégé	ZR Vernon - Collège Roger Gaudeau - Les Andelys	27
2 - M. VERNEUIL Jean-Baptiste	Professeur certifié	Collège Versailles - Marseille	13
3 - Mme RABEYROLLES-MARTI Julie	Professeur des écoles	Ecole mat. Romain Vidal - St Laurent de la Salanque	66
4 - M. PALLIER Laurent	Professeur agrégé	Lycée Raoul Dautry - Limoges	87
5 - Mme GUERRIER Marie-Christine	Professeur d'EPS	Collège Fernand Léger - Berre l'Etang	13
6 - Mme OLLIER Régine	Professeur certifié	Collège de la Côte Roannaise - Renaison	42
7 - Mme TOUAIBIA Marion	Conseiller principal d'éducation	Collège de Mahina - Mahina	984
8 - M. PAOLILLO Eric	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Léonard de Vinci - Marseille	13
9 - M. TANCONS Teddy	Professeur certifié	Lycée Faustin Fléret - Morne à l'Eau	971
10 - Mme CALTAGIRONE Anne-Marie	ADJAENES	Collège Marcel Pagnol - Sérignan	34
11 - Mme MASTRUZZO Jennifer	Agent contractuel - Professeur	Collège Le Luberon - Cadenet	84
12 - M. LAIGNEL Edward	Professeur certifié	Collège Val de Soulevre - Soulevre en Bocage	14
13 - M. BARRAL Jean Luc	Professeur d'EPS	Collège Ubelka - Auriol	13
14 - Mme PILINGER Léa	Professeur de lycée professionnel	SEP Lycée Hôtelier Régional - Marseille	13
15 - M. CARBONELL Jordi	Professeur de chaires supérieures	Lycée Henri IV - Béziers	34
16 - Mme CANARD Francine	Professeur certifié	Collège Edouard Branly - Le Grand-Quevilly	76
17 - Mme RAMIANDRASON Claris	Professeur des écoles	Ecole maternelle M. Ousseni Boina - Dzaoudzi	976
18 - Mme BOUDON Frédérique	Professeur d'EPS	Collège Edgar Quinet - Marseille	13
19 - Mme BARRES Corinne	Professeur certifié	Lycée Hector Berlioz - Vincennes	94
20 - Mme BEN SAHIN REMIDI Nathalie	Professeur agrégé	Lycée Pierre-Gilles de Gennes - Digne les Bains	04
21 - Mme CHOUCHANE Isabelle	ADJAENES	Lycée International de l'Est Parisien - Noisy le Grand	93
22 - Mme TOLFO Myriam	Professeur agrégé	Collège les Chênes - Fréjus	83
23 - Mme AUTARD Cécile	Professeur de lycée professionnel	SEGPA Collège Edouard Manet - Marseille	13
24 - Mme MAGNON MILHE Anne	Professeur certifié	Collège Gustave Roux - Hyères	83
25 - Mme ROUVET Aurélie	Agent contractuel - Professeur	Collège Vallons des Pins - Marseille	13
26 - Mme PONCE Odile	Professeur d'EPS	Collège Fraissinet - Marseille	13
27 - Mme COQUILHAT Sophie	Professeur certifié	Lycée Victor Louis - Talence	33
28 - M. COURTHIEU Franck	Conseiller principal d'éducation	Collège Edgar Quinet - Marseille	13
29 - Mme VINCENT Monique	Professeur certifié	Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon	66
30 - Mme GRIMALDI Carine	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Maurice Genevoix - Marignane	13

ÉLECTION à la COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE

compétente à l'égard des membres des corps des **professeurs de chaires supérieures** des établissements classiques, modernes et techniques, des **professeurs agrégés** de l'enseignement du second degré, des **professeurs certifiés**, des **adjoints d'enseignement**, des **professeurs d'éducation physique et sportive**, des **chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive**, des **professeurs de lycée professionnel**, des **professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers**, des **conseillers principaux d'éducation** et des **psychologues de l'éducation nationale**.

Elections professionnelles 2022

Liste d'union **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**

présentée par

le **Syndicat National des Collèges et des Lycées**
le **Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré**
et le **Syndicat des AGrégés de l'Enseignement Supérieur**
affiliés à la **Fédération Autonome de l'Education Nationale**



19 titulaires - 19 suppléants

1 - Mme CANARD Francine	Professeur certifié	Collège Edouard Branly - Le Grand-Quevilly	76
2 - M. VERNEUIL Jean-Baptiste	Professeur certifié	Collège Versailles - Marseille	13
3 - M. ROYNARD Denis	Professeur agrégé	Ecole Centrale Marseille - Marseille	13
4 - M. LAIGNEL Edward	Professeur certifié	Collège Val de Soulevre - Soulevre en Bocage	14
5 - Mme BOEUF-CUMBRERA Magali	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Colbert - Marseille	13
6 - Mme DURAND-DELOY Stéphanie	Professeur d'EPS	Collège Michel de Montaigne - Dompierre	88
7 - Mme TOUAIBIA Marion	Conseiller principal d'éducation	Collège de Mahina - Mahina	984
8 - M. PALLIER Laurent	Professeur agrégé	Lycée Raoul Dautry - Limoges	87
9 - M. TANCONS Teddy	Professeur certifié	Lycée Faustin Fléret - Morne à l'Eau	971
10 - Mme BERNAT Caroline	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Magnan - Nice	06
11 - M. GOURRIER Norman	Professeur agrégé	ZR Vernon - Collège Roger Gaudeau - Les Andelys	27
12 - M. BARRAL Jean Luc	Professeur d'EPS	Collège Ubelka - Auriol	13
13 - Mme TOBLER-SANTI Fabienne	Professeur agrégé	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse	84
14 - Mme OLLIER Régine	Professeur certifié	Collège de la Côte Roannaise - Renaison	42
15 - M. TOURRE Thierry	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Hôtelier - Largentière	07
16 - M. CARBONELL Jordi	Professeur de chaires supérieures	Lycée Henri IV - Béziers	34
17 - Mme VICARD Anne Laure	Professeur d'EPS	Collège Europa - Montélimar	26
18 - Mme BARRES Corinne	Professeur certifié	Lycée Hector Berlioz - Vincennes	94
19 - Mme CREMMEL Elisabeth	Professeur agrégé	IUT Nancy-Charlemagne de l'Université de Lorraine	54
20 - Mme RISPAUD Valérie	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Gambetta - Aix en Provence	13
21 - Mme MAGNON MILHE Anne	Professeur certifié	Collège Gustave Roux - Hyères	83
22 - Mme LE GUYADER Karine	Professeur agrégé	Collège Victor Hugo - Nantes	44
23 - M. OLLIER Pascal	Professeur certifié	Lycée Jean Puy - Roanne	42
24 - M. PACHOLSKI Eric	Professeur d'EPS	Aix-Marseille Université - Aix en Provence	13
25 - Mme COQUILHAT Sophie	Professeur certifié	Lycée Victor Louis - Talence	33
26 - M. CHAUVET Eric	Professeur de chaires supérieures	Lycée Marie Curie - Marseille	13
27 - Mme PISSARD Véronique	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel La Morlette - Cenon	33
28 - Mme CAROFF Sylvie	Professeur certifié	Lycée de Coulommiers - Coulommiers	77
29 - Mme DE BALCIN MILANOVICH Oriane	Professeur certifié	Collège Maurice Utrillo - Paris	75
30 - M. DUREL Florent	Professeur certifié	Collège François Truffaut - Strasbourg	67
31 - Mme SAINTPIERRE Laurence	Professeur de lycée professionnel	SEP Lycée du Golfe de Saint Tropez - Gassin	83
32 - M. LIZOT Gaël	Professeur d'EPS	Collège de Quartier Français - Sainte-Suzanne	974
33 - M. LEMOINE Thibaut	Professeur certifié	Collège Nelson Mandela - Elbeuf	76
34 - M. COURTHIEU Franck	Conseiller principal d'éducation	Collège Edgar Quinet - Marseille	13
35 - Mme TEULON Sylvie	Professeur certifié	Collège Docteur J.M.G. Itard - Oraison	04
36 - Mme RIBEIRO Chloé	Professeur agrégé	Lycée Albert Londres - Cusset	03
37 - Mme VINCENT Monique	Professeur certifié	Lycée Rosa Luxemburg - Canet en Roussillon	66
38 - Mme LLEDO Clémence	Professeur agrégé	Collège Paul Cézanne - Montrabé	31

Liste présentée par le **SIAES**
Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire
soutenu par le **S.I.E.S.** (Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré)
affiliés à la **FAEN** (Fédération Autonome de l'Éducation Nationale)



10 titulaires, 10 suppléants

1 - M. VERNEUIL Jean-Baptiste	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Collège Versailles - Marseille 13
2 - M. CORNEILLE Christophe	PROFESSEUR D'EPS	Collège Fernand Léger - Berre l'Etang 13
3 - Mme CHAZAL Anne Marie	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Lycée Aristide Briand - Gap 05
4 - M. BARRAL Jean Luc	PROFESSEUR D'EPS	Collège Ubelka - Auriol 13
5 - Mme BEN SAHIN REMIDI Nathalie	PROFESSEUR AGRÉGÉ	Lycée Pierre-Gilles de Gennes - Digne les Bains 04
6 - M. PAOLILLO Eric	PROFESSEUR DE LYCÉE PROFESSIONNEL	LP Léonard de Vinci - Marseille 13
7 - Mme VOIRIN Virginie	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Collège Edgar Quinet - Marseille 13
8 - M. LLERAS Thomas	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Lycée Marie Curie - Marseille 13
9 - Mme BULETE Jessyca	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Collège Louis Armand - Marseille 13
10 - Mme DUPONT Rebeca-Adelina	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Collège du Pays des Sorgues - Le Thor 84
11 - M. COURTHIEU Franck	CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION	Collège Edgar Quinet - Marseille 13
12 - Mme MASTRUZZO Jennifer	AGENT CONTRACTUEL - PROFESSEUR	Collège Le Luberon - Cadenet 84
13 - Mme RISPAUD Valérie	PROFESSEUR DE LYCÉE PROFESSIONNEL	Lycée Professionnel Gambetta - Aix en Provence 13
14 - Mme BOISLEVE Sandrine	PROFESSEUR CERTIFIÉ	ULIS - Collège Centre - Gap 05
15 - Mme TEULON Sylvie	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Collège Docteur J.M.G. Itard - Oraison 04
16 - Mme MORENA Laurence	PROFESSEUR AGRÉGÉ	Lycée Paul Cézanne - Aix en Provence 13
17 - Mme DELL UNTO Carole	PROFESSEUR CERTIFIÉ	Lycée Ismaël Dauphin - Cavaillon 84
18 - Mme GUERRIER Marie-Christine	PROFESSEUR D'EPS	Collège Fernand Léger - Berre l'Etang 13
19 - Mme PILINGER Léa	PROFESSEUR DE LYCÉE PROFESSIONNEL	SEP Lycée Hôtelier Régional - Marseille 13
20 - Mme LEGROS Marie-Claude	PROFESSEUR AGRÉGÉ	Lycée Théodore Aubanel - Avignon 84

AUTRES ACADÉMIES :

En vous connectant à votre espace électeur, vous pouvez consulter la liste d'union **SNCL - S.I.E.S. - SAGES** présentée pour l'élection au **Comité Social d'Administration Académique** de l'académie dans laquelle vous êtes affecté.

ÉLECTION à la COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE Académie d'AIX-MARSEILLE

Elections professionnelles 2022

compétente à l'égard des membres des corps des **professeurs de chaires supérieures** des établissements classiques, modernes et techniques, des **professeurs agrégés** de l'enseignement du second degré, des **professeurs certifiés**, des **adjoints d'enseignement**, des **professeurs d'éducation physique et sportive**, des **chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive**, des **professeurs d'enseignement général de collège**, des **professeurs de lycée professionnel**, des **professeurs de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers**, des **conseillers principaux d'éducation** et des **psychologues** de l'éducation nationale.

Liste présentée par le **SIAES**

Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire

soutenue par le **S.I.E.S.** (Syndicat Indépendant de l'Enseignement du Second degré)

affiliés à la **FAEN** (Fédération Autonome de l'Education Nationale)



19 titulaires, 19 suppléants

1 - M. VERNEUIL Jean-Baptiste	Professeur certifié	Collège Versailles - Marseille 13
2 - M. BARRAL Jean Luc	Professeur d'EPS	Collège Ubelka - Auriol 13
3 - Mme VOIRIN Virginie	Professeur certifié	Collège Edgar Quinet - Marseille 13
4 - M. LLERAS Thomas	Professeur certifié	Lycée Marie Curie - Marseille 13
5 - Mme CHAZAL Anne Marie	Professeur certifié	Lycée Aristide Briand - Gap 05
6 - M. ROYNARD Denis	Professeur agrégé	Ecole Centrale Marseille - Marseille 13
7 - Mme GUERRIER Marie-Christine	Professeur d'EPS	Collège Fernand Léger - Berre l'Etang 13
8 - M. CORNEILLE Christophe	Professeur d'EPS	Collège Fernand Léger - Berre l'Etang 13
9 - Mme BULETE Jessyca	Professeur certifié	Collège Louis Armand - Marseille 13
10 - M. PAOLILLO Eric	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Léonard de Vinci - Marseille 13
11 - Mme BEN SAHIN REMIDI Nathalie	Professeur agrégé	Lycée Pierre-Gilles de Gennes - Digne les Bains 04
12 - Mme COLIN DELTRIEU Hélène	Professeur certifié	ZR Nord Est 13 Lycée M-M Fourcade - Gardanne 13
13 - M. ESMER Franck	Professeur agrégé	Lycée Paul Cézanne - Aix en Provence 13
14 - M. SARIAN Aroutioun	Professeur d'EPS	Lycée Saint Charles - Marseille 13
15 - Mme MORENA Laurence	Professeur agrégé	Lycée Paul Cézanne - Aix en Provence 13
16 - M. SEBBAN Didier	Professeur de lycée professionnel	Lycée professionnel Léonard de Vinci - Marseille 13
17 - M. COURTHIEU Franck	Conseiller principal d'éducation	Collège Edgar Quinet - Marseille 13
18 - Mme DUPONT Rebeca-Adelina	Professeur certifié	Collège du Pays des Sorgues - Le Thor 84
19 - M. CHAUVET Eric	Professeur de chaires supérieures	Lycée Marie Curie - Marseille 13
20 - Mme BOISLEVE Sandrine	Professeur certifié	ULIS Collège Centre - Gap 05
21 - Mme DELL UNTO Carole	Professeur certifié	Lycée Ismaël Dauphin - Cavailon 84
22 - M. BREARD Jean-Philippe	Professeur d'EPS	Lycée professionnel Sévigné - Gap 05
23 - Mme TOBLER-SANTI Sandrine	Professeur agrégé	Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse 84
24 - Mme TEULON Sylvie	Professeur certifié	Collège Docteur J.M.G. Itard - Oraison 04
25 - Mme AUTARD Cécile	Professeur de lycée professionnel	SEGPA Collège Edouard Manet - Marseille 13
26 - Mme TOUSTOU Sandrine	Professeur certifié	Lycée René Char - Avignon 84
27 - M. OBEÏDI Mustapha	Professeur certifié	Lycée Jean Perrin - Marseille 13
28 - Mme CINQUIN Patricia	Professeur certifié	Lycée Lucie Aubrac - Bollène 84
29 - Mme LECOQ Sandrine	Professeur agrégé	Lycée Périer - Marseille 13
30 - M. YAHY Hafid	Professeur de lycée professionnel	SEP Lycée Les Iscles - Manosque 04
31 - Mme ROHAUT Mélodie	Professeur certifié	ZR Gap Clg Hauts de Plaine - Larnage-Montéglin 05
32 - Mme VELA Anne	Professeur certifié	Collège Sophie Germain - Aix en Provence 13
33 - M. CONIL Claude	Professeur de lycée professionnel	SEP Lycée Jean Henri Fabre - Carpentras 84
34 - Mme BOUISSON Odile	Professeur certifié	Collège René Cassin - Saint André les Alpes 04
35 - Mme BAGNOLI Lucette	Professeur d'EPS	Collège Les Gorguettes Gilbert Rastoin - Cassis 13
36 - Mme DOUSSOT Angélique	Professeur certifié	Collège Charles de Gaulle - Apt 84
37 - Mme COULLET Magali	Professeur agrégé	Collège Maria Borrély - Digne les Bains 04
38 - Mme CIFUENTES CHARRETON Anna Maria	Professeur certifié	Collège Mauzan - Gap 05

Voter par internet, c'est simple !

Les étapes du vote électronique par internet :

• Activez votre messagerie électronique professionnelle.

- Si vous n'utilisez pas votre messagerie professionnelle, vous ne pourrez pas voter !
- Consultez régulièrement votre messagerie électronique professionnelle.
- Videz régulièrement votre messagerie afin de ne pas atteindre sa capacité maximale de stockage. Après suppression des messages lus, pensez à vider la corbeille afin de libérer de l'espace de stockage.

• ACTIVEZ VOTRE COMPTE ÉLECTEUR dès maintenant.

➔ Connectez-vous à

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

- CRÉEZ VOTRE MOT DE PASSE ÉLECTIONS.

Vous devez préalablement avoir activé votre messagerie professionnelle.

- Saisissez votre adresse de messagerie professionnelle.

- CHOISISSEZ ET SAISISSEZ VOTRE MOT DE PASSE ÉLECTIONS.

- NOTEZ LE MOT DE PASSE ÉLECTIONS que vous aurez choisi AFIN DE NE PAS L'OUBLIER !

- SÉLECTIONNEZ UNE QUESTION PERSONNELLE dans la liste proposée (menu déroulant).

- SAISISSEZ VOTRE RÉPONSE.

- NOTEZ LA QUESTION ET LA RÉPONSE que vous aurez choisies AFIN DE NE PAS LES OUBLIER !

• Réceptionnez votre NOTICE DE VOTE contenant votre CODE de vote.

- La notice de vote est remise, contre émargement, dans l'établissement.

- Dans certaines situations (congé de maternité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée ...), la notice de vote sera envoyée par voie postale au domicile.

- Le **CODE DE VOTE** qui vous permettra de voter est situé **EN BAS À GAUCHE DE LA NOTICE DE VOTE, DANS UN CADRE GRISÉ.**

- CONSERVEZ PRÉCIEUSEMENT LA NOTICE DE VOTE !

➔ Si vous ne recevez pas la notice de vote ou si vous perdez votre code de vote, vous pourrez demander à recevoir par voie électronique jusqu'au 8 décembre avant 17h00 un nouveau code de vote (qui invalidera le précédent) en vous connectant à votre compte électeur.

• VOTEZ du 1^{er} décembre au 8 décembre 2022 à 17h00.

Dès maintenant

COMPTE ÉLECTEUR

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

Adresse électronique professionnelle

+

Mot de passe élections (choisi par vous)



Du 1^{er} au 8 décembre 2022

ESPACE DE VOTE

(situé dans le compte électeur)

Mot de passe élections (choisi par vous)

+

Code de vote (en bas de la notice de vote)

Votre voix compte pour le *SIAES* et le *SIES* !

Nous vous appelons solennellement à ne pas vous laisser dissuader de voter pour des motifs purement techniques.

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez une difficulté, contactez nos responsables par mail ou aux numéros suivants : 06 80 13 44 28

06 30 58 86 54

N'oubliez aucun scrutin ! Votez à chacun des scrutins. Ils ont chacun une grande importance pour le *SIAES* - *SIES*.

➤ **TITULAIRES** : vous votez par internet à **4 scrutins** (CSAM, CSAA, CAPN, CAPA).

➤ **STAGIAIRES** (non titulaires d'un autre corps) : vous votez par internet à **2 scrutins** (CSAM, CSAA).

Remarque : Un certifié titulaire, actuellement agrégé stagiaire, vote à 4 scrutins (CSAM, CSAA, CAPN, CAPA).

➤ **CONTRACTUELS** : vous votez par internet à **3 scrutins** (CSAM, CSAA, CCPA).

➤ **AFFECTÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PRAG et PRCE)** : voir page 15



Déclaration du *SIAES - SIES* Comité Technique Académique du 10 novembre 2022



Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du comité technique académique,

Organiser des simulacres de consultations avec les organisations syndicales et les personnels avant d'imposer des réformes qui sont majoritairement, voire unanimement, rejetées est devenu une déplorable habitude de la part du ministère de l'éducation nationale, quel que soit le ministre en fonction.

Mettre en place une prétendue expérimentation locale, puis annoncer au bout de quelques mois seulement sa généralisation à l'ensemble des établissements sans disposer au préalable d'une analyse objective et exhaustive de ses bienfaits ou méfaits éventuels sur les élèves et les professeurs - ce qui nécessiterait au minimum une ou deux années scolaires afin de prendre la hauteur et le recul nécessaires - est également une lamentable technique bien rodée.

La ficelle est trop grosse et désormais plus grand monde n'est dupe dans les salles des professeurs.

Il en va ainsi par exemple de la réforme du collège, de la réforme du lycée et du baccalauréat, de la création du mouvement spécifique POP, de l'opération « Marseille en grand », de la création d'une part modulable pour l'indemnité REP+ et plus récemment de la **scandaleuse énième réforme de la voie professionnelle qui sacrifie les lycéens sur l'autel de l'idéologie, notamment en poursuivant la diminution du volume horaire disciplinaire.**

Le *SIAES* s'est opposé à ces réformes.

Il revendique le retrait de la réforme de la voie professionnelle. Les élèves ont besoin de bénéficier de davantage d'heures d'enseignement, non l'inverse.

Les professeurs sont partagés entre une légitime colère et une lassitude compréhensible après des décennies de réformes à la pédagogie mal pensée. Le ministère ne prend toujours pas la mesure de l'importante souffrance au travail qui concerne de plus en plus de personnels des différents corps et catégories.

Le *SIAES* rappelle que ni les élèves, ni les professeurs, ne sont des cobayes sur lesquels on pourrait tester un management ultralibéral combiné à une avalanche d'innovations pédagogiques qui ont fait la preuve de leurs effets calamiteux sur le niveau d'instruction général des élèves.

Confrontée à une crise du recrutement des professeurs sans précédent et à la baisse catastrophique du niveau général des élèves, l'École doit redevenir Républicaine. L'avenir de la Nation en dépend.

L'École doit fournir la même instruction aux élèves partout sur le territoire, quelle que soit la localisation de l'établissement. Le dogme de l'autonomie de l'établissement a conduit à des inégalités inacceptables.

La laïcité doit être défendue. L'École doit être resanctuarisée.

La liberté pédagogique individuelle des professeurs doit être préservée et pouvoir s'exercer.

Notre institution doit respecter les professeurs et tous les autres agents, en revalorisant leur traitement de manière substantielle et en leur accordant de la considération à tous les échelons de la hiérarchie, cela afin de mettre un terme au déclassé moral et social des professeurs et des autres fonctionnaires.

Le respect dû aux agents implique également de rétablir la transparence des opérations de gestion des carrières : mutations, avancements et promotions. Le *SIAES* revendique l'abrogation de la Loi Dussopt, dite de transformation de la Fonction Publique, et la restitution aux commissions administratives paritaires des compétences et prérogatives dont elles ont scandaleusement été dessaisies.

Merci !

Nous tenons à remercier pour leur soutien et leur participation les adhérents de toutes les académies qui ont répondu favorablement à notre appel à candidature. Vous avez été des centaines à signer une déclaration de candidature. En disposant de beaucoup plus de candidats qu'il n'en fallait, nous avons pu déposer des listes harmonieuses au sein desquelles étaient représentés les différents corps, les différents départements, les différents types d'établissements, les différentes disciplines, tout en respectant la Loi quant à la proportion de femmes et d'hommes pour chaque scrutin. Cela a permis au *SIAES* de constituer sans difficulté les deux listes académiques (CSAA et CAPA) et au *SIES* de constituer sans difficulté les deux listes nationales pour le Ministère de l'Éducation nationale (CSAM et CAPN) et de contribuer à la constitution de la liste pour le CSAM du Ministère de l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cela a également permis au *SIES* de constituer avec ses partenaires une liste pour le CSAA dans 12 académies et de soutenir celle de sa fédération à Mayotte et la liste de ses partenaires dans 3 autres académies. **Le *SIAES - SIES* est ainsi présent à tous les scrutins nationaux et aux scrutins académiques dans 17 académies.** Il nous aura manqué quelques candidats pour pouvoir déposer une liste dans les autres académies. **Il faut maintenant que cette dynamique se traduise concrètement dans l'urne. Pas une voix ne doit manquer au *SIAES - SIES* !**

Réflexions sur l'esprit critique : la raison et le doute

Il est frappant de constater, au pays de Descartes, combien la croyance peut supplanter ce fameux sens critique qui, traditionnellement, fonde notre vision du monde.

Combien de fois faut-il répéter, quand on est professeur : « *Non, je ne crois pas, il ne s'agit pas de croire, je sais ou je ne sais pas, je cherche, je doute, je réfléchis ...* », combien de fois faut-il rappeler qu'à l'école on ne vient pas pour croire aveuglément, on vient pour apprendre, pour savoir, pour connaître et reconnaître, pour remettre en cause, pour douter. Le vocabulaire n'est jamais anodin et il faut sans cesse réaffirmer la primauté de la raison sur les sentiments et la foi qui, en république, s'expriment en d'autres lieux et d'autres temps : l'école doit apprendre à douter, à critiquer, à juger de ce qui est valable, de ce qui a de la valeur pour l'être humain en formation.

En effet, contrairement à ce que d'aucuns voudraient faire croire, justement, tout ne se vaut pas et le doute méthodique prôné par Descartes dans le fameux *Discours de la méthode* (1637) et dans la première de ses *Méditations métaphysiques* (1641)¹ est non seulement une théorie philosophique mais surtout une attitude scientifique et rationnelle fondée sur l'exercice de la raison critique dont on aperçoit une ébauche dans le scepticisme pyrrhonien antique² qui, plus qu'une philosophie à proprement parler, est déjà une méthode³ applicable à l'existence quotidienne. Cette démarche se poursuit au long des siècles : en 1998, le professeur Henri Broch fonde le laboratoire de zététique⁴ à l'université de Nice-Sophia-Antipolis pour systématiser la lutte contre la croyance au paranormal qui se développe dans les médias et contrer le manque de rationalisation imposé par une société des apparences.

Douter est la première étape pour parvenir à une pensée critique qui s'exprime le plus souvent par l'esprit critique qu'on exerce sur les phénomènes et informations de la vie quotidienne : cette attitude devant la réalité ne s'enseigne pas de façon théorique, elle se partage par l'exemple car elle est davantage une aptitude intellectuelle qu'une discipline scolaire. Pour donner cet exemple d'un esprit à la fois curieux et sceptique, il faut avoir conscience de ce que signifie l'expression « **esprit critique** ».

Si l'on considère l'esprit comme le principe immatériel et presque divin qui permet de penser, de réfléchir et de créer, ou, comme en philosophie, comme le principe même de notre essence et de la connaissance que nous avons du monde, nous pouvons aussi le voir, selon son étymologie latine, comme le souffle, **spiritus**, qui dégage la voie vers la liberté de penser, un des tous premiers atouts de l'humanité.

Qualifié de « **critique** », cet esprit dynamique se confond en partie avec la raison (**ratio**) en action dans ses aspects les plus juridiques ; la critique, en effet, est un exercice rationnel et réfléchi qui permet de peser, de mettre en balance les phénomènes et les propos, les informations et les connaissances qu'on met à l'épreuve de l'observation méthodique et de la réflexion rationnelle. Le terme **critique** trouve son origine dans le verbe grec **κρίνω** (*krinô*) qui signifie « séparer, distinguer » ou différencier pour parvenir à « décider, juger » quelque chose ou quelqu'un. Le juge, **ὁ κριτής** (*o kritès*) est d'abord l'arbitre d'une compétition ou d'un concours et **τὸ κριτήριον** (*to kritèrion*), le critère, est la règle appliquée pour discerner le vrai du faux ou le bon du mauvais, avant de devenir le nom du tribunal.

La racine à l'origine de ce vocabulaire d'origine grecque se retrouve dans le terme latin **crimen** qui a donné le mot *crime* mais qui représente l'accusation tout comme le grec **τὸ κρίμα** (*to krima*) désigne d'abord une querelle puis la résolution de celle-ci, le jugement. Le crime est donc un grief sévère qu'il faut analyser pour parvenir à le juger car il sépare celui qui le commet de la société.

Critiquer c'est donc rechercher et différencier le bon du mauvais, le positif du négatif, le vrai du faux, le juste de l'injuste. L'esprit critique dépasse cependant cette mécanique apparemment simple puisqu'il repose sur la manifestation d'un refus et d'une curiosité ensemble, sur le doute qui instaure le désir de chercher une vérité qui se dissimule sous les oripeaux de la certitude, de l'opinion ou doxa (**ἡ δόξα**), de ce qu'on appelle aussi la tradition. Cette dernière impose une vision souvent fautive de la réalité car elle fait fi de l'évolution et du changement aussi bien de la société que des idées et, surtout, des connaissances qui progressent sans cesse, ce que Descartes souligne très clairement dès le début de sa première *Méditation* : « *Il y a déjà quelque temps que je me suis aperçu que, dès mes premières années, j'avais reçu quantité de fausses opinions pour véritables, et que ce que j'ai depuis fondé sur des principes si mal assurés, ne pouvait être que fort douteux et incertain* ».

Il s'agit donc de remettre en cause ce qu'on sait ou ce qu'on apprend pour en vérifier la validité et être capable d'en parler avec raison, pour en estimer la valeur à l'aune de ce qu'on sait avec quelque certitude grâce à une observation lucide et concrète. Dès l'Antiquité, la remise en cause et le refus d'accepter pour vrai tout ce qui est invisible, intangible, inaudible ou imperceptible a permis de mieux connaître et de nommer le monde réel et observable tout autant que celui des idées et de prendre conscience des avantages et du caractère extraordinaire de l'inventivité⁵ et la créativité de l'homme, qui se donne les moyens pratiques et intellectuels d'expliquer et de prouver le fonctionnement des phénomènes physiques tout autant que de spéculer sur ce qui lui est, a priori, inconnaissable à un certain moment.

Avoir l'esprit critique est donc essentiel aux intellectuels et à tous ceux qui veulent vraiment connaître le monde dans lequel ils vivent, sans illusion ni erreur, du moins en ayant conscience qu'on peut se tromper et réparer son erreur, qui est parfois une errance.

Développer et encourager l'esprit critique est certainement le plus sûr moyen de lutter contre la crédulité et l'ignorance mais surtout, c'est la meilleure façon de faire progresser la connaissance du monde pour parvenir à une sorte de souverain bien que les philosophes appellent l'autonomie et qui permet de construire et de préserver cette liberté fondamentale de l'humanité que La Boétie, dans son fameux *Discours de la servitude volontaire* (écrit vers 1548) considère comme naturelle et inhérente à l'homme : refuser d'être soumis aux diktats et aux modes, c'est avoir l'esprit critique, discuter, débattre c'est exercer sa liberté, chercher la vérité chaque fois que c'est possible, tout en ayant conscience de sa fluidité et de ses métamorphoses, c'est être cultivé, réfléchir c'est vivre au-delà de l'existence qui nous est impartie.

Anne-Marie CHAZAL - Professeur certifié de lettres classiques - Commissaire paritaire académique du SIAES - SIES

¹ On peut consulter les œuvres de Descartes dans le « Corpus Descartes » de l'Université de Caen-Normandie : <https://www.unicaen.fr/puc/sources/prodescartes/sommaire>

² Cf. Sextus Empiricus, *Esquisses pyrrhoniennes*, I, 8, philosophe et médecin du II^{ème}-III^{ème} siècle de n.è. qui nous a transmis la pensée de Pyrrhon d'Élis philosophe du IV^{ème} s. av. n.è.

³ L'étymologie du terme permet de comprendre de quoi il s'agit : ὁ μέθοδος (*o methodos*) désigne la poursuite, la recherche (de μετά, avec et ἡ ὁδός, la voie, la route) ; dès le V^{ème} siècle av.n.è. et notamment chez Platon, le mot désigne un plan, un ouvrage ou une doctrine scientifique.

⁴ En grec, οἱ ζητητικοί (*oi zétetikoï*) désigne les philosophes sceptiques qui cherchent (ζητῶ : je cherche) la vérité des phénomènes. Bertrand Russell (1872-1970) résume ainsi la position des sceptiques : « Ne rien admettre sans preuve et suspendre son jugement tant que la preuve fait défaut. » in *Essais sceptiques*, 1928.

⁵ Le terme vient du verbe latin *invenire* qui veut dire *trouver* : l'inventeur est un découvreur.



Aux **scrutins ACADÉMIQUES**,
votez pour la liste
SIAES

Aux **scrutins NATIONAUX**,
votez pour la liste
SNCL - SIES - SAGES



ÊTES-VOUS À JOUR DE VOTRE COTISATION SYNDICALE ?

Il n'est jamais trop tard pour adhérer au SIAES - SIES !

La cotisation SIAES - SIES court sur 365 jours consécutifs.

En réglant votre cotisation en décembre 2022, vous serez adhérent(e) jusqu'en décembre 2023.

Bénéficiez du crédit d'impôt de 66 % au titre de l'année 2022.

une cotisation de **32,00 €** ne vous coûte réellement que **10,88 €**

une cotisation de **35,00 €** ne vous coûte réellement que **11,90 €**

une cotisation de **48,00 €** ne vous coûte réellement que **16,32 €**

une cotisation de **72,00 €** ne vous coûte réellement que **24,48 €**

une cotisation de **84,00 €** ne vous coûte réellement que **28,56 €**

une cotisation de **95,00 €** ne vous coûte réellement que **32,30 €**

une cotisation de **99,00 €** ne vous coûte réellement que **33,66 €**

une cotisation de **108,00 €** ne vous coûte réellement que **36,72 €**

une cotisation de **112,00 €** ne vous coûte réellement que **38,08 €**

une cotisation de **116,00 €** ne vous coûte réellement que **39,44 €**

Soutenez le SYNDICALISME INDÉPENDANT ! Adhérez au SIAES - SIES !

Danger du corps unique pour l'EPS.

Le corps unique de la maternelle à l'université appelé de leurs vœux explicitement par certains syndicats et implicitement par d'autres, notamment par leur abstention lors des délibérations, est un danger pour les disciplines elles-mêmes.

Pour les conseillers qui gravitent autour du Ministre de l'Éducation nationale depuis de nombreuses années (toujours les mêmes, car inamovibles malgré la valse des Ministres), toutes les disciplines se vaudraient et seraient interchangeables.

Petit à petit, l'idée fait malheureusement son chemin. Le point d'orgue est le décret n° 2022-909 du 20 juin 2022 relatif à l'exercice des fonctions des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel qui ouvre la possibilité aux professeurs des écoles d'exercer leurs fonctions dans un établissement d'enseignement supérieur. Il permet aux professeurs de lycée professionnel d'exercer leurs fonctions en lycée d'enseignement général et technologique ou en collège ainsi que d'assurer certains enseignements dans des établissements d'enseignement supérieur. Le fait qu'un professeur puisse, à sa demande, - pour l'instant, car nous savons que la boîte de Pandore est ouverte et que, dans l'Éducation nationale, le volontariat ou l'expérimentation peuvent progressivement se transformer en obligation - passer du primaire au supérieur, ou enseigner une autre discipline que celle pour laquelle il a été recruté et dans une autre catégorie d'établissements scolaires que celle auquel son corps le prédestine, constitue un nouveau coup de boutoir contre les corps et leurs statuts.

Le professeur titulaire devient employable à 100 % et totalement flexible. Avec les professeurs contractuels, la chose est encore plus aisée pour le ministère. Des professeurs contractuels sont contraints d'accepter d'enseigner une autre matière que celle pour laquelle ils détiennent des diplômes afin d'obtenir un nouveau contrat.

De tels renoncements de la part des professeurs pourraient entraîner à terme la disparition des disciplines. Le professeur spécialiste d'une discipline deviendrait alors une sorte de nouveau professeur d'enseignement général susceptible de tout enseigner.

Telle est notre crainte concernant l'EPS, d'autant que les professeurs d'EPS ont un statut particulier. La Cour des comptes, depuis des lustres, dénonce une gestion de l'UNSS jugée dispendieuse. Jusqu'à ce jour, la profession a su, par la lutte, sauvegarder un statut qui impose 17 heures d'enseignement associées à 3 heures d'Association Sportive.

Dans un contexte de marche forcée vers le corps unique, nous observons les tentatives de plus en plus nombreuses de certains chefs d'établissement, sous prétexte d'autonomie, d'effectuer des aménagements au détriment des heures d'AS.

Au sein des salles des professeurs et au sein des équipes disciplinaires, titulaires pour l'instant encore protégés par leur statut et contractuels se côtoient. Ces derniers, parfois embauchés après un entretien de trente minutes sur un coin de table, se voient proposer ou imposer parfois n'importe quoi par la direction de certains établissements (1 heure ou 2 heures d'AS) et n'ont pas toujours la possibilité de refuser, car ils ont absolument besoin de la maigre rémunération versée aux contractuels.

La Loi Dussopt, dite de transformation de la fonction publique, combattue par le **SIAES - SIES** a permis des « coups de canif » dans les statuts qui vont continuer à dégrader les conditions de travail des professeurs, dénaturer davantage le cœur de notre métier, mais aussi la vision de l'EPS que nous connaissions.

D'ailleurs, nos craintes sont explicitement détaillées dans un long plaidoyer d'un ancien DASEN des Bouches du Rhône dans l'AEF Info du 19 septembre 2022 où il conclut « *voilà un beau sujet, à l'heure où les pouvoirs publics parlent beaucoup de concertation à l'échelle d'un territoire* ». Implicitement, cela veut dire qu'il souhaite que l'on mette un coup de pied dans la fourmière EPS. Il préconise de favoriser, entre autres, l'accès des éducateurs sportifs et des municipalités aux installations sportives (ce qui peut s'entendre, car celles-ci appartiennent à la région et au département). Il préconise également l'intervention de ces derniers durant les heures d'Association Sportive et pourquoi pas, en filigrane, un partage des heures d'EPS. Cela est inacceptable.

Bien entendu, le **SIAES - SIES** sera vigilant à la défense des heures d'EPS et demande le maintien des Associations Sportives dans les établissements scolaires, encadrées par les seuls professeurs d'EPS.

Nous rappelons que l'EPS à l'école, au collège et au lycée constitue pour certains élèves (de plus en plus nombreux) la seule activité physique. En cela, l'EPS joue un grand rôle pour la santé et le développement personnel.

L'EPS devient le seul rempart face à une montée importante de la surcharge pondérale ou de l'obésité chez les enfants et adolescents causée par un manque de pratique physique résultant souvent d'une fascination pour les écrans. D'autre part, nous avons vu, lors de la crise sanitaire et plus particulièrement durant le confinement, le rôle fondamental que pouvait jouer l'EPS.

Tous les professeurs d'EPS déclarent s'occuper de la santé des élèves au sein de leurs cours, mais il nous semble qu'il faille accentuer ce côté humaniste plutôt que favoriser la partie performance des Activités Physiques et Sportives. Un rééquilibrage est nécessaire afin que les « *pouvoirs publics* » ne spolient pas à court ou moyen terme les professeurs d'EPS de leurs prérogatives.

NOTRE SPÉCIFICITÉ doit donc, dans l'intérêt des professeurs d'EPS et des élèves, être maintenue et encouragée. Notre prochain mandat sera, entre autres, celui-ci.

Christophe CORNEILLE - Secrétaire exécutif EPS du SIAES - SIES - Commissaire paritaire académique EPS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le **SIAES - SIES** soutient la liste **SAGES - SNCL** présentée au **Comité Social d'Administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** par son partenaire historique, le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES), et son autre allié, le Syndicat National des Collèges et des Lycées (SNCL), affiliés avec le **SIAES** et le **SIES** à la Fédération Autonome de l'Éducation Nationale (FAEN).

Cette liste comporte environ un quart d'adhérents **SIAES - SIES**. Le **SIAES - SIES** appelle ses adhérents et sympathisants affectés dans l'enseignement supérieur (PRAG, PRCE, professeurs d'EPS et professeurs de lycée professionnel) à voter pour la liste **SAGES - SNCL** au **Comité Social d'Administration de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**. Nous reproduisons ci-dessous un extrait d'un texte du SAGES.

Nous agissons pour que PRAG, PRCE et Contractuels bénéficient comme les enseignants-chercheurs (RIPEC) :

- de « la valorisation de l'investissement pédagogique à égale dignité avec les fonctions de recherche » ;

- de « la valorisation de l'engagement dans les tâches d'intérêt général » (activités administratives) ;

- de « la récompense des efforts de chacun, quel que soit son corps d'appartenance » (ou sa qualité de contractuel).

En étant les premiers, voire les seuls à :

- **faire remonter**, par notre lettre du 31 mai 2022 au ministère de l'Enseignement supérieur, votre **colère** à l'égard de ce **mépris** et de cette **discrimination** et à **réclamer** et **justifier**, en fait en droit, l'**égalité de traitement** en ce qui concerne la **revalorisation de vos primes** ;

- consacrer notre première audience au MESR à la **réécriture des textes pour y mettre en œuvre cette égalité de traitement** ;

- **avoir interpellé oralement la Ministre de l'ESR** au CNESER du 13 septembre 2022 pour obtenir cette égalité de traitement ;

- **avoir déjà intenté des actions en justice** et à avoir adressé une réclamation à l'OIT pour qu'il **soit mis fin à cette discrimination** que vous subissez en matière de revalorisation des primes ;

- avoir saisi en mai 2022 le **Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS)** pour que l'administration ne puisse plus **vous sanctionner arbitrairement (licenciement ou mutation d'office dans le second degré)** en vous soustrayant aux juridictions universitaires de pairs ; et plus généralement pour que votre **liberté académique** soit mieux garantie.

Pour les PRAG, PRCE et enseignants Contractuels, nous voulons :

- **adapter toutes les dispositions statutaires et réglementaires à la nature universitaire de leurs missions et fonctions**, car ils subissent tous les inconvénients de l'autonomie des universités sans en tirer aucun avantage, notamment en matière d'évaluation, de promotion, d'évolution de carrière, de décompte des heures de service, de rémunération des heures supplémentaires et de congés de maladie ;

- **diminuer leur charge d'enseignement** en prenant en considération leur activité commune avec les enseignants-chercheurs, inhérente à l'enseignement supérieur, de se tenir au courant des avancées de la recherche et d'en diffuser les résultats dans leurs enseignements.

Valoriser recherche et doctorat et faciliter l'intégration dans un corps d'enseignant-chercheur :

- en facilitant et en favorisant un plus large octroi de **décharges de service** ou de congé de formation professionnelle pour travailler à l'obtention d'un **doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches**, pour prendre en considération le temps requis pour trouver un emploi d'enseignant-chercheur ou obtenir une habilitation à diriger des recherches ;

- en prenant **en compte leur doctorat et leurs années d'études associées** pour le calcul de leur ancienneté et de leur retraite d'agent de la Fonction publique.

- Au **Comité Social d'Administration Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, votez pour la liste **SAGES - SNCL** soutenue par le **S.I.E.S.**

PRAG

ou

PRCE

- A la **CAPN**, votez pour la liste **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**.

- A la **CAPA**, selon l'académie, votez **SIAES** ou votez **SNCL - S.I.E.S. - SAGES**.



COTISATIONS	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle
Chaires supérieures	112 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon HeA)	116 € (échelon spécial HeB)	
AGRÉGÉS	84 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 108 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	112 €	116 €
CERTIFIÉS Prof. d'EPS PLP - CPE	72 € (1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon) 95 € (7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon)	99 €	99 € (≤ 3 ^{ème} échelon) 108 € (4 ^{ème} échelon) 112 € (HeA)
STAGIAIRES : 35 €	RETRAITÉS : 32 €	MA - CONTRACTUELS : 48 €	

Abonnement seul au « Courrier du SIAES » : 10 €

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP Marseille 029 / 12 999 99 G

l'adresser à la trésorière : Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

Paiement fractionné : Envoyer 2 à 4 chèques ensemble, date d'encaissement souhaitée indiquée au verso.

Tarif couple : Remise de 50 % sur la cotisation la plus basse. **Mi-temps** : 3/4 de la cotisation

Impôts : Crédit d'impôt de 66 % du montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours à partir de son encaissement.

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...

Adhésion

(fiche également téléchargeable au format A4 sur notre site <http://www.siaes.com>)

Madame Monsieur

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance :/...../..... Situation familiale : Enfants :

ADRESSE :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Courriel :@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du SIAES - SIES.

Agrégé Certifié Prof. d'EPS PLP CPE chaire supérieure

Echelon : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Stagiaire Retraité(e) Contractuel Discipline :

Etablissement :

Commune :

TZR Zone de remplacement :

Etablissement de rattachement :

Affectation à l'année :

Cotisation de euros, réglée le/...../.....

par chèque bancaire virement (demandez-nous un RIB)

en envoyant un mail à bureau@siaes.com

Signature :

Le S.I.A.E.S. à votre service :

Secrétaire Général (délégué au Rectorat tous corps)	Jean-Baptiste VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
Secrétaire adjoint Délégué EPS / Retraite	Jean-Luc BARRAL	📞 06 74 45 74 48 ✉ jluc.barral@gmail.com
Trésorière Coordination des S1	Virginie VOIRIN VERNEUIL	6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille ☎ 04 91 34 89 28 📞 06 30 58 86 54 ✉ voirin.virginie@orange.fr
Secrétaire exécutif EPS	Christophe CORNEILLE	📞 06 50 41 13 54 ✉ cryscorneille@gmail.com
Secrétaire exécutif PLP	Eric PAOLILLO	✉ eric.paolillo@siaes.com
<p>➢ Commissaires Paritaires Académiques AGRÉGÉS : Denis ROYNARD - Nathalie BEN SAHIN REMIDI - Geneviève DAVID - Laurence MORENA</p> <p>➢ Commissaires Paritaires Académiques CERTIFIÉS : Jean-Baptiste VERNEUIL - Anne-Marie CHAZAL - Hélène COLIN DELTRIEU - Franck ESMER Fabienne CANONGE - Virginie VOIRIN (VERNEUIL) - Thomas LLERAS - Jessyca BULETE</p> <p>➢ Commissaires Paritaires Académiques EPS : Christophe CORNEILLE - Arthur SARIAN (également conseiller technique EPS)</p> <p>➢ Coresponsables EPS : Jean Luc BARRAL - Marie-Christine GUERRIER (également membre du CHSCT 13)</p> <p>➢ Commissaires Paritaires Académiques PLP : Eric PAOLILLO - Didier SEBBAN</p> <p>➢ Responsable CPE : Marion TOUAIBIA</p> <p>➢ Elu(e)s au Comité Technique Académique : Jean-Baptiste VERNEUIL - Fabienne CANONGE</p> <p>➢ Membre du Conseil Régional de l'UNSS et du Conseil Départemental (13) de l'UNSS : Jean Luc BARRAL</p> <p>➢ Membres du Conseil Académique de l'Éducation Nationale : Jean-Baptiste VERNEUIL - Christophe CORNEILLE (également membre du CHSCT 13)</p>		
Conseillers techniques	Jessyca BULETE Anne-Marie CHAZAL Thomas LLERAS Virginie VOIRIN VERNEUIL	Coresponsable Certifiés, Coresponsable Collèges ✉ jessyca.bulete@free.fr Coresponsable Lycées Coresponsable Certifiés, Coresponsable Lycées et BTS Coresponsable Certifiés, Responsable « éducation prioritaire » (voir coordonnées ci-dessus)
<p>Correspondante 04 - 05 : Nathalie BEN SAHIN REMIDI</p> <p>Responsable stagiaires + Problèmes juridiques : Jean-Baptiste VERNEUIL</p> <p>Secrétaire honoraire : Jacques MILLE ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr</p>		

Le
Courrier
du



S.I.A.E.S.

Pour une École qui INSTRUISE !
Pour des professeurs RESPECTÉS !

Elections professionnelles.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022

Votez SIAES

Votez SNCL - SIES - SAGES

S.I.A.E.S.
133 Rue Jaubert
13005 MARSEILLE

AVIGNON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE